

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-0-17

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoints, M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.,

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BENET M.) ; M. BREARD D. (pouvoir à M. VASSELIN H.), Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme FLEURY B.) M. LEROY E. (pouvoir à M. L. BEUCAMP), Mme POIS L. (pouvoir à Mme CARON AM)

Etaient absents : M. AVRIL V., M. BARUT H., M. COUAILLET T, Mme BOUCLON S. M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice :27

Présents : 15

Votants : 21

M. Loïc BEUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – FESTIVAL DES PLANTES NOUVELLES ET WEEK-END JAPON

Dans une volonté de renforcer la synergie entre service, l'école de musique et le service culture propose en 2024, un week-end Japon. En plus du traditionnel festival des plantes nouvelles qui se tiendra le dimanche 21/04 aux couleurs du pays du soleil levant, une découverte des arts japonais est proposée le samedi 20/04, en complément du concert du printemps de l'école de musique et de l'harmonie municipale.

Le coût prévisionnel de ce week-end est évalué à 3 780 euros.

Considérant la possibilité de l'octroi par le Département de Seine Maritime d'une subvention au titre du dispositif Soutien au festival porté par les collectivités, la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont souhaite solliciter une aide financière qui pourrait s'élever à hauteur de 1 892 euros, soit 50 % du budget,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel et éducatif de la programmation pour le week-end du 20 et 21 avril 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission culture du 27 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la demande de subvention pour le week-end Japon auprès du Département de Seine Maritime, ainsi qu'auprès de tout financeur et partenaire potentiel,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération,
- Dit que la DGS de la commune assure pour sa part la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 10 avril 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEUCAMP





Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat